

Nicolas

Technicien de laboratoire

« Avant la
CFTC,
je pensais
que
l'action
des
syndicats
se limitait
aux grèves
et aux
manifs. »



CFTC

Syndicalement différente



Fédération CFTC Santé et Sociaux 34, quai de la Loire 75019 PARIS
fede@cftc-santesociaux.fr www.cftc-santesociaux.fr
Tél. 01 42 58 58 89 Fax. 01 42 58 58 96



Le CTE

Comité Technique d'Établissement

Dans chaque établissement public de santé, il existe un CTE – Comité Technique d'Établissement qui est **une instance représentative du personnel** dotée de compétences consultatives sur les sujets ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement.

Le CTE est composé d'un collège unique de représentants du personnel, élus sur des listes présentées par les organisations syndicales représentatives au sein de chaque établissement.

Le CTE est obligatoirement consulté sur :

- les projets de délibérations soumises au Conseil de Surveillance :
- les orientations stratégiques de l'établissement et son plan global de financement pluriannuel
- le plan de redressement
- l'organisation interne de l'établissement et les contrats de pôle d'activité
- les modalités d'accueil et d'intégration des professionnels et étudiants
- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement,
- la politique générale de formation du personnel,
- les critères de répartition de la prime de service, de la prime forfaitaire et de la prime de technicité
- la politique sociale, les modalités de la politique d'intéressement ainsi que le bilan social
- la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques,
- le règlement intérieur de l'établissement.

Les CAPL - CAPD

Commissions Administratives Paritaires Locales
Commissions Administratives Paritaires Départementales

Dans la fonction publique hospitalière, les Commissions Administratives Paritaires – CAP – sont des instances représentatives paritaires consultatives qui sont instaurées dans chaque établissement public hospitalier et dans chaque département. Les CAP sont compétentes pour donner des avis sur la situation individuelle professionnelle des agents. (Avancement, Grade, Notation, conseil de discipline)

Si la CAP Locale n'existe pas ou ne peut siéger, c'est la CAP Départementale qui gère le dossier.

EN 2014

JOUEZ AVEC LES BONNES CARTES



SYNDICAT
CFTC SANTÉ SOCIAUX
Pour améliorer la vie, défendons la vôtre

Votez CFTC

FILIERE MEDICO TECHNIQUE

Corps : NES du personnel médico-technique et rééducation

Diététicien, Ergothérapeute, Manipulateur d'électroradiologie médicale, Masseur-kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste, Pédicure-podologue, Préparateur en pharmacie hospitalière, Psychomotricien, Technicien de laboratoire.

Grade : B NES classe normale			Catégorie B
Échelon	Durée	IM	Traitement de base
9 ^{ème}	-	515	2 384,60 €
8 ^{ème}	48 mois	483	2 236,43 €
7 ^{ème}	48 mois	450	2 083,64 €
6 ^{ème}	48 mois	420	1 944,73 €
5 ^{ème}	48 mois	394	1 824,34 €
4 ^{ème}	36 mois	370	1 713,21 €
3 ^{ème}	36 mois	346	1 602,08 €
2 ^{ème}	24 mois	332	1 537,26 €
1 ^{er}	12 mois	327	1 514,11 €
Grade : B NES classe supérieure			Catégorie B
Échelon	Durée	IM	Traitement de base
7 ^{ème}	-	562	2 602,23 €
6 ^{ème}	48 mois	540	2 500,36 €
5 ^{ème}	48 mois	519	2 403,13 €
4 ^{ème}	36 mois	494	2 287,37 €
3 ^{ème}	36 mois	471	2 180,87 €
2 ^{ème}	36 mois	448	2 074,37 €
1 ^{er}	24 mois	423	1 958,62 €

Pour tous les grades, NBI de 13 points

Les propositions CFTC

pour la filière Médico-Technique

Pour les différents grades,
Reconnaissance des diplômes et des métiers
Reconnaissance LMD
Passage en catégorie A
Réingénierie des diplômes
Reconnaissance de la pénibilité

Pour tous,
Augmentation de la valeur du point d'indice bloquée depuis 4 ans

**Le 4 Décembre 2014,
Votez pour nos candidats**

CFTC

Au CTE
Aux CAPL
Aux CAPD



Vos contacts CFTC Santé-Sociaux